ainsi sa dépêche : « Demain jeudi, tout est à redouter, car le pays est en pleine fièvre. »

Dans la Loire-Inférieure, le gouvernement recule devant l'agitation qui va sans cesse grandissant et fait annoncer que les inventaires sont terminés. 90 églises restaient à inventorier dans ce département. Or, voici le chiffre exact de ceux qui ont pu, par surprise, être faits mardi et mercredi : le 20 novembre, douze ; le 21, sept ; total : dix-neuf.

La vérité, c'est que, en haut lieu, on redoute les complications imprévues et qu'à tout prix on veut ne pas aggraver une situation qui, sérieuse aujourd'hui, pourrait demain devenir tragique. Le moindre incident serait, en effet, susceptible de mettre le feu aux poudres. Il est temps d'en finir si l'on ne veut pas courir de gaieté de cœur à la guerre civile ; le gouvernement semble le comprendre enfin. Pour la Loire-Inférieure, il fait annoncer que tout est terminé lorsque rien n'est à peine commencé. Il eût mieux fait de prendre cette décision avant de mettre sur pied de guerre une véritable armée.

De par la décision préfectorale, Nantes et plus de 50 communes échappent aux cambrioleurs officiels.

D'après la statistique officielle qui, comme on le voit, est sujette à caution, onze cents inventaires resteraient à effectuer dans dix-huit départements. Il est vraisemblable qu'ils seront achevés demain ou après-demain à l'exception de ceux qui doivent être entrepris dans les montagnes de l'Aveyron, du Tarn, de l'Ardèche et de la Lozère, où la neige, tombée en abondance depuis trois jours, ne permet pas de poursuivre les opérations avec une même rapidité.

Vive résistance en Bretagne

A Plouguerneau

M. Garaud, commissaire de police ; M. Fer, de l'enregistrement, escortés de 60 cavaliers se sont rendus ce matin à Plouguerneau.

Le tocsin sonnait depuis 3 heures du matin et à 8 heures, quand arrivent les troupes, 3 000 fidèles sont dans la cour autour de l'église.

Le curé, M. Talabardon, fait savoir au commissaire qu'il a recommandé le calme à ses paroissiens, mais que ceux-ci sont décidés à la lutte, l'église ayant été construite de leurs deniers, le gouvernement ayant refusé la plus légère subvention.

Les soldats s'approchent, les paysans se serrent davantage contre les portes en levant leurs bâtons pendant que les femmes chantent des cantiques.

Les sapeurs, après une heure de travail, démolissent le premier battant de la porte en fer. Le lourd battant tombe sur les paysans qui s'en emparent.

L'autre battant est renversé, mais avec le premier battant.

Ils se font une barrière que les cavaliers tentent en vain de franchir. Plusieurs charges ont lieu, mais les chevaux, effrayés par les cris et les bâtons, refusent d'avancer.

A pied, cuirassiers et gendarmes s'élancent vers les portes latérales fermées par de larges pièces de vieilles charrettes.

Un corps à corps a lieu. A ces portes les cuirassiers et gendarmes sont repoussés, plusieurs sont légèrement blessés ainsi que des paysans.

Une barricade est enlevée et les gendarmes, revolver au poing, entrent suivis de cuirassiers. Ils sont renversés, frappés, et après avoir tenté de s'approcher de l'église, ils sont rejetés au dehors.

Le maréchal des logis de cuirassiers Gérault a son casque arraché, à moitié étranglé, il est renversé et piétiné. Il reçoit des coups de gourdin sur la tête. Le maréchal des logis de hussards Richer est aussi assez sérieusement contusionné.

Il a été renversé, piétiné. Le hussard Urvois a une blessure à la tête d'où le sang coule. Plusieurs paysans sont aussi blessés.

Les cavaliers se reculent alors sur la route et, au galop, chargent ; mais ils sont reçus à coups de bâton.

Les chevaux se cabrent, le brigadier de cuirassiers Chevalier est désarçonné. Son cheval s'abat sur lui.

On conduit deux gendarmes blessés dans un débit.

Tout à coup le commandement sabre au clair retentit.

Les sabres sortent, mais le lieutenant de cuirassiers Benoist-Lucy intervient et fait rentrer les sabres au fourreau.

Plusieurs autres charges sont repoussées. M. Garaud demande un renfort de 150 fantassins, puis les opérations sont suspendues.

Les blessés se font panser par les habitants, qui d'ailleurs reçoivent très bien les soldats. Plusieurs cris de : « Vive l'armée ! » sont poussés.

Plouguerneau, 3 h. 30. — 150 coloniaux sont arrivés. Devant ce déploiement de troupes, M. l'abbé Talabardon, engage la population à céder.

Après une énergique protestation, l'inventaire a eu lieu en présence de nombreuses autorités bretonnes.

Finistère. — Daoulas, 22 novembre. — Le commissaire de police et le percepteur, escortés par des cuirassiers et des hussards, sont arrivés ce matin au petit jour à Logonna-Daoulas.

Tous les habitants, réveillés par le tocsin, se portent en foule dans le cimetière au milieu duquel s'élève l'église. Toutes les issues du sanctuaire sont barricadées, d'énormes poutres clouées en croix forment une barrière.

Le curé refusant de faire ouvrir, le commissaire fait sauter les portes à coups de hache. Les sapeurs du génie ne mettent pas moins de trente-cinq minutes à accomplir cette besogne.

La troupe se dirige sur Dirinon, qui est l'église la mieux gardée du secteur. Hommes et femmes veillent depuis trois semaines dans le clocher, et les portes sont garnies par des barreaux de fer scellés dans le mur.

Cléder, 21 novembre, 10 h. 40 (de notre correspondant). — Avec un grand déploiement de forces, les inventaires de Sibiril, Cléder, Saint-Vougay, Plouvorn et autres communes environnantes, ont pu être faits, le clergé ayant prêché énergiquement le calme.

Des incidents graves ne sont pas à signaler.

On a grand peine à contenir les populations. Les portes sont partout fermées et sont invariablement enfoncées par les crocheteurs, aidés de quelques soldats du génie.

Brest, 22 novembre. — Les inventaires ont été opérés ce matin dans les communes de Guilers et de Bohars. De vives bagarres ont eu lieu à Bohars où les portes de l'église ont été enfoncées. (*Havas.*)

Finistère. — A Guissény, sur la côte de la Manche, 1 500 personnes environ attendent l'arrivée de l'agent du fisc, qui est signalée par le tocsin sonnant à toute volée.

Des cris de : « Vive la liberté ! A bas nos églises ! » sont poussés, tandis qu'on enfonce les portes de l'église.

Les gendarmes sont bousculés, mais bientôt la foule est refoulée. Procès-verbal est dressé contre M. l'abbé Prigent.

A Guipavas, on a opéré l'inventaire de deux églises. La foule a été dispersée par des pelotons de hussards et de cuirassiers. Les portes de l'église étaient barricadées. Trois arrestations ont été faites : l'une d'elles a été maintenue, celle du nommé Pedas, forgeron à Guipavas.

Le sous-préfet a fait prendre aujourd'hui, au nom du préfet du Finistère, des nouvelles du hussard Bernasconi, dont la blessure, sans gravité, entraînera sans doute un repos de dix jours. (*Havas.*)

Deux-Sèvres. — Les inventaires ont été terminés hier à Largeasse et à Saint-Marsault, sans autre incident que les portes fracturées.

A Largeasse, une personne a menacé un lieutenant de gendarmerie et un soldat du génie avec un madrier, de l'intérieur de l'église.

A Courlay, après le départ des autorités, 500 personnes, avec l'adjoint au maire, se sont rendues dans les écoles où elles ont replacé les crucifix enlevés.

A Cerizay, l'abbé Maître a été arrêté et conduit à la prison de Bressuire.

Le tribunal a condamné l'abbé Maître, curé de Cerizay, à trois jours de prison et aux dépens.

Vendée. — A Saint-Jean-de-Monts, la résistance a été acharnée. 30 gendarmes et une compagnie d'infanterie protégeaient les cambrioleurs. Le commissaire de police a menacé les manifestants de commander le feu. Le siège a duré plusieurs heures.

Manche. — A Mortain, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-Cyr-du-Bailleul, Saint-Denis-le-Gast, Marchésieux, Villedieu, des simulacres d'inventaires ont été faits sous la protection des troupes, après fracture des portes des églises.

Tarn. — A Aussillon, près de Mazamet, des coups nombreux ont été échangés entre les catholiques et la troupe. Le sang a coulé des deux côtés. Un gendarme a été gravement blessé. La porte de l'église n'a cédé qu'au bout d'une heure et demie. 4 catholiques ont été arrêtés.

De notre correspondant :

L'église de Roquecourbe, fermée depuis le 20 mars, a été inventoriée mardi par surprise. L'artillerie de Castres, venue avant le jour avec fourgons et caissons, avait cerné l'église et barré le passage avant que la population appelée par le tocsin eût eu le temps de se masser sur la petite place. Plusieurs brigades de gendarmerie à pied et à cheval prêtaient main forte à l'armée.

La besogne de l'enfoncement des portes fut confiée à quatre soldats ; ils se succédèrent de dix minutes en dix minutes pour frapper de la hache. Et pendant que les coups retentissaient lugubres, faisant autant de blessures au cœur des vaillants catholiques accourus en foule, des voix s'élevaient pour maudire ceux qui nous gouvernent et surtout M. Combes, notre triste compatriote ; on se rappelait en effet que cette porte s'était ouverte un jour toute grande pour faire enfant de Dieu et de l'Église celui qui en est le persécuteur.

Meuse. — Trois paroisses : Billy, Hattonville, Saint-Maurice, après plusieurs tentatives faites en février et mars, restaient à inventorier. Mardi, 20 novembre, un fort détachement de troupes de la garnison de Saint-Mihiel quittait les casernes à 1 heure du matin, pénétrait dans la Wœvre par plusieurs routes et avant la pointe du jour cernait les trois villages.

Maine-et-Loire. — On ne fait que des simulacres d'inventaires. La commune de Freigné a opposé une résistance énergique.

Doubs. — Dans une seule matinée, 85 inventaires ont été effectués. Ce n'est qu'une pure fumisterie. Que valent dans de pareilles conditions ces inventaires d'églises ? Ils ont duré deux minutes chacun en moyenne.

Aube. — M. l'abbé Nerenbourger a été condamné à un mois de prison sans sursis et à 100 francs d'amende. Le président du tribunal avait fait connaître la condamnation au sous-préfet avant les débats. Oh ! justice !

Hérault. — A Cazilhac, près Ganges (Hérault), l'inventaire a été empêché.

Des troupes ont dû être appelées d'urgence, et les sapeurs ont essayé d'enfoncer les portes de l'église sous les huées de la foule, mais leur acharnement n'a pu en venir à bout.

D'énormes troncs d'arbre, barbelés de fer, protégeaient la porte qui a résisté à leurs coups.

Les troupes, exténuées, ont été obligées de se retirer, ainsi que le commissaire et l'agent du fisc.

A Béziers, l'inventaire de l'église du Sacré-Cœur a été empêché. M. le chanoine Béral a déclaré avec énergie au sous-inspecteur de l'enregistrement et aux policiers qui l'accompagnaient qu'il s'opposait à leur entrée dans l'église, attendu qu'elle était propriété privée. Il ajouta que si l'on passait outre à sa protestation, on commettrait une violation de domicile ; et, joignant le geste à la parole, M. l'abbé Béral a exhibé aux inquisiteurs officiels un titre de propriété.

En cet état, le sous-préfet, mis au courant de ce qui se passait, ordonna de surseoir à l'inventaire. Les troupes durent se retirer.

A Vendargues, les catholiques ont opposé la plus vive résistance aux crocheteurs qui se sont trouvés en présence d'une centaine d'hommes qui leur ont refusé le passage. La troupe a dû intervenir pour refouler les manifestants.

L'église était barricadée. Devant elle les catholiques faisaient un rempart de leurs corps. Les gendarmes ont dû les enlever un à un. Les sommations faites, la porte a été enfoncée à coups de hache et l'inventaire a eu lieu au milieu des plus vives protestations.

L'inventaire a été également pratiqué à Fougères et à Saint-Gely-du-Fesc, sans incidents notables.

Ardèche. — De notre correspondant de Ruoms, 22 novembre 8 h. 1/2 :

Mercredi matin, les autorités gouvernementales, appuyées de 130 hommes de troupe, se présentaient à l'église de Grospierres pour procéder à l'inventaire.

Sur le refus d'ouvrir, la porte est enfoncée.

La triste besogne s'accomplit sous les huées de la foule des catholiques.

Même opération est faite à Compa sans incidents graves.

Après ces deux surprises, la colonne prend la direction de Joyeuse.

De notre correspondant de Tournon, 22 novembre, 12 h. 50 :

L'inventaire a pu avoir lieu par surprise mardi matin, à la première heure, dans les églises de Vaucoc, Villevocance et Saint-Julien-Vocance, du canton d'Annonay.

Mais le receveur d'enregistrement a été moins heureux pour l'église Saint-Marcel-lès-Annonay, dont les portes depuis dimanche sont soigneusement fermées.

Il a dû s'en retourner comme il était venu.

A Saint-Julien-Labrousse, dans le canton du Cheylard, après les sommations, l'infanterie a attaqué la porte de l'église à coups de hache et de marteau.

Une barricade était dressée derrière la porte.

La porte de la sacristie était également barricadée et on a dû la faire sauter.

L'inventaire dans le canton du Cheylard s'est terminé le 21, par les églises du Chambon, Saint-Andéol, de Fourchades et, aujourd'hui jeudi, par celle de Saint-Genest-Lachamp.

Le sous-préfet et le Parquet, qu'escortaient 150 soldats du 75e de ligne et 50 gendarmes à cheval, assistaient à ces opérations.

Jaujac, 22 novembre. — Continuant ses opérations, la colonne d'Aubenas, après avoir passé la nuit à Jaujac, s'est rendue ce matin à Saint-Montant et à La Souche.

Après les protestations du curé et les sommations légales de l'autorité, l'église a été ouverte et inventoriée sans résistance.

Au moment des précédents inventaires, la population de Saint-Montant de La Souche avait enlevé les portes et avait barricadé toutes les ouvertures avec des madriers.

Un procès-verbal a été dressé au curé pour outrage aux autorités. La colonne part pour Montpezat. (*Havas.*)

Gard. — Nîmes, 22 novembre. — Les inventaires dans le Gard, à Aubais, Bonboulos, Pontelle, Malons, Bonnevaux, Mandagout et Saint-André-de-Majencoules ont eu lieu ce matin.

Les portes des églises ont dû être enfoncées par la troupe pour procéder aux inventaires. Aucun incident grave à signaler. (*Havas.*)

Lozère. — Mende, 22 novembre. — A l'heure actuelle, 53 inventaires ont été faits dans le département de la Lozère. Les plus difficiles ont été accomplis dans la journée d'hier par une des colonnes qui opère dans l'arrondissement de Marvejols.

A Serverette, petite commune de 800 habitants, au confluent de la Truyère et de la Mazère, la porte principale de l'église était si bien défendue que les autorités ont dû renoncer à l'enfoncer.

C'est par une porte dérobée qui a été elle-même forcée que l'on a pu pénétrer dans la sacristie où l'inventaire a été fait.

L'attitude de la population était des plus hostiles. (*Havas.*)

Côtes-du-Nord. — Le dernier inventaire dans les Côtes-du-Nord a été effectué ce matin à Saint-Jouan-de-l'Isle sans aucun incident. (*Havas.*)

Haute-Savoie. — De notre correspondant de Collonges-sous-Salève, le 23 novembre, 10 h. 20 :

M. Dupraz, sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois, le procureur, le commissaire, 300 soldats du 30e et 40 gendarmes arrivaient à 10 heures, mercredi matin, à Vilty-le-Bouveret, canton de Cruseilles, accompagnant l'agent du fisc pour l'inventaire.

Deux serruriers suisses amenés par le sous-préfet, remplissaient le rôle de cambrioleurs.

Mais il faut briser la fenêtre pour pénétrer dans l'église au moyen d'une échelle.

Le propriétaire de l'échelle refuse de la prêter et se voit dresser procès-verbal.

Les portes avaient été barricadées solidement.

L'inventaire s'achève au milieu des calmes protestations des habitants.

On se rend ensuite à Vovray-en-Bornes, commune voisine.

Il faut procéder par effraction également.

La nuit dernière, les troupes couchaient à Cruseilles. Actuellement elles sont à Cernex, dans le même canton où l'inventaire doit avoir lieu ce matin.

M. Majonenc, receveur de l'enregistrement, à Evian-les-Bains, devait opérer mercredi, à 8 heures du matin, les inventaires à Bernex, Thonon et Larringes.

Les troupes de chasseurs alpins barraient la route, et cernaient l'église.

La matinée se passe, mais le receveur n'arrive pas.

Le commandant de la troupe envoie un piquet, puis un cycliste.

Mais on apprend à Evian que M. Majonenc est parti pour Bernex.

Des recherches sont faites pour découvrir le receveur mystérieusement disparu.

Les inventaires sont renvoyés.

Haute-Loire. — 120 inventaires sur 155 ont été effectués en présence de M. Giacometti, sous-préfet d'Yssingeaux.

A Montregard et à Sainte-Sigolène pas d'incident.

Les inventaires ont été faits à Araules et Recharinges.

Le préfet s'est rendu au canton de Saugues où se trouvent des forces imposantes.

A Champels, quatre colonnes, composées d'infanterie, de cavalerie et de génie, sous la direction des commissaires spéciaux, opèrent actuellement dans les cantons de Saugues, Pradelles, Monastier, Yssingeaux.

Hier soir, plusieurs détachements venus de Nîmes, génie et artillerie, ont débarqué à la gare de Langogne avec une forte pièce d'artillerie qui doit être utilisée à Coucouron et notamment à Saint-Paul-de-Tartas, où la résistance s'organise.

L'église de Saint-Paul-de-Tartas est fortifiée de façon à soutenir un siège régulier, de même celle de Saint-Privat, près de Monistrol.

Une profonde émotion règne dans la région.

Dans de nombreuses localités les agents des domaines ont opéré seuls et subrepticement, et fait un simulacre d'inventaire ce qui explique l'absence d'incident.

La journée d'aujourd'hui marquera probablement la fin des opérations dans le département.

CONGRÈS DE L'ACTION LIBÉRALE

Le 3e Congrès général de l'*Action libérale populaire* tient ses assises à Lyon les 22, 23, 24 et 25 novembre.

La séance d'ouverture a eu lieu ce matin. La salle était décorée pour la circonstance de faisceaux de drapeaux.

Sur les quatre côtés se détachent en larges banderoles les couleurs nationales encadrées, et les formules résumant le programme de l'A. L. P. : amélioration du sort des travailleurs ; liberté pour tous ; égalité devant la loi ; union dans l'action ; discipline dans les moyens. Des oriflammes portent en exergue les noms des départements représentés : Isère, Loire, Haute-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Ain, Saône-et-Loire, Ardèche, Drôme, etc.

Dans l'assistance, on remarque la plupart des notabilités de l'A. L. P. des dames, et beaucoup de membres du clergé.

A 10 heures, M. Piou, président de l'*Action libérale*, suivi des membres du Comité régional, prend place sur l'estrade. Précédé par le vice-président, en l'absence du président, M. Ducurtyl, empêché subitement par une indisposition, M. Piou, chaleureusement acclamé, prend la parole pour exposer le programme du Congrès.

Après avoir exprimé les remerciements et les sympathies du Comité-directeur pour les organisateurs du Congrès, M. Piou dit qu'à la suite des élections, on a entendu exprimer l'opinion que l'A. L. P. était morte de son intransigeance et qu'elle avait compromis l'opposition tout entière par son obstination à faire de la séparation la plateforme des élections. En réalité, l'*Action libérale* est sortie vivante et intacte de la bataille électorale.

Son effectif s'est maintenu. Sans doute nos espérances ne se sont pas réalisées, mais nous devons nous souvenir du mot de Moltke : « Une armée ne connaît sa force qu'après avoir été vaincue. »

M. Piou démontre la nécessité de l'organisation régionale, car l'impulsion ne peut venir d'un centre unique. Il insiste sur le programme social. Enfin, il signale comme réforme nécessaire celle de la Constitution.

Aucun pays d'Europe, sauf la Turquie, n'a un régime constitutionnel aussi défectueux que la France. Tous les droits et libertés sont à la discrétion de la Chambre souveraine. Des réformes sont nécessaires, mais elles ne sont pas suffisantes, car il s'agit avant tout de transformer la mentalité du pays pour arriver à ce résultat.

M. Piou indique la presse, la conférence, mais surtout l'exemple.

L'orateur s'élève contre les tendances matérialistes qui sévissent surtout parmi les jeunes gens. Ceux qui pensent que la mort est la borne au-delà de laquelle règne l'empire du néant, n'ont plus de la vie que cette notion : il faut jouer des coudes pour avoir la bonne place, il faut en jouir parce qu'elle est courte. N'a-t-on pas vu dernièrement un ministre apporter à la tribune une profession de foi d'athéisme, et la Chambre voter l'affichage sur tous les édifices de France de ce défi à Dieu ? C'est à nous de donner à cette nation une leçon de choses qui l'éclairera sur les vérités que nous savons être le salut du peuple.

M. Laya a démontré que l'*Action libérale* avait groupé aux dernières élections 1 500 000 voix. Depuis, le nombre de ses Comités s'est accru de 164 et elle a gagné 31 000 adhérents depuis le dernier Congrès.

Un rapport a été lu ensuite par M. Pepillon, secrétaire de l'A. L. P., relativement à la propagande.

Il faut, dit-il, organiser partout des conférences pour recruter des adhérents, des conférences-concert, faire des démarches personnelles.

1° Dans les grandes villes, il est nécessaire d'avoir un délégué appointé pour recouvrer les cotisations, distribuer les journaux trimestriels et organiser des réunions.

2° Affichage de discours (Exemple celui de M. Piou sur la séparation).

3° Organiser, si possible, des banquets annuels.

Il y a aussi la nécessité absolue de soutenir la bonne presse qui existe et à créer des journaux nouveaux.

M. Baudriot, du VIIe arrondissement de Paris, clôt la séance de la matinée en communiquant un intéressant rapport sur la Maison du Peuple de l'A. L. P., à Neuilly.

La séance est levée à 11 h. 45.

ÉCHOS DU SÉNAT

L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE PORTÉE A 15 000 FRANCS

Au début de la séance d'aujourd'hui, M. Dubost a donné communication du projet adopté par la Chambre et tendant à élever l'indemnité parlementaire à 15 000 francs.

Le projet transmis aussitôt à la Commission de comptabilité a été immédiatement examiné.

Un avis favorable a été aussitôt donné.

Le rapport verbal sera développé à la fin de la séance par M. Thuillier.

La grande majorité des sénateurs se montre favorable à l'adoption.

PERQUISITIONS DANS LES JOURNAUX

M. Georges Berthoulat, directeur de la *Liberté* et membre du Syndicat de la presse parisienne, vient d'adresser une lettre à M. Jean Dupuy, président du Syndicat, pour lui demander de réunir le Comité en vue de formuler une énergique protestation contre les perquisitions opérées aux bureaux du *Nouvelliste de Bretagne.*

Sources lumineuses pratiques

La question de la lumière préoccupe à juste titre tous les conférenciers projectionnistes. A l'heure actuelle, les faveurs sont partagées entre la *lampe à alcool B. P.* avec nouvelle valve de pression, et l'appareil à acétylène *Le Vercingétorix*, inventé par M. l'abbé Desoline et construit par le service des projections de la Bonne Presse.

Ces deux sources de lumière suffisent pour des auditoires de 100 à 200 personnes ; mais pour les grandes salles, nous ne saurions trop recommander la lumière oxhydrique et la lumière oxy-éthérique, toutes deux sans danger.

Au moment où va s'ouvrir partout la saison favorable aux projections, nous sommes heureux d'annoncer aux nombreux projectionnistes qui utilisent des lumières intenses, que notre service des projections vient d'obtenir d'une importante Société parisienne que « le gaz oxygène » leur sera facturé désormais 4 francs le mètre cube (1 000 litres).

Amateurs, préparez vos lanternes !

SÉNAT

Séance du jeudi 22 novembre

La séance est ouverte à 3 heures par M. Dubost.

Le rapport concluant à l'adoption du projet autorisant l'État à consentir des prêts aux Sociétés coopératives agricoles est déposé par M. Jean Dupuy.

La discussion du projet sur la saisie-arrêt des salaires des petits traitements des ouvriers et employés est reprise à l'article 10.

Cet article concerne le versement par le patron de la somme saisie qui doit se faire trimestriellement entre les mains du greffier de la justice de paix.

M. Louis Legrand demande par un amendement que le patron puisse se libérer directement par un versement à la Caisse des dépôts et consignations.

M. Savary. — Les dépôts au greffe sont une garantie pour tous, mais il serait assurément inutile et peut-être dangereux d'instituer deux procédures au choix.

M. Boulanger, membre du Comité de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, est effrayé de la surcharge des travaux qui serait imposée à son institution.

La séance continue.

—o—

A l'*Officiel* d'aujourd'hui sont promulguées les deux lois, l'une promulguant « la convention de commerce », l'autre portant « modification des tarifs de douane d'après les tableaux annexés ».

—o—

L'échange des ratifications pour la convention commerciale franco-suisse a eu lieu hier soir, mercredi, à 10 h. 1/2, entre le baron de Villiers, chargé d'affaires de l'ambassade de France, et le conseiller fédéral Deucher, chef du département fédéral du commerce, au domicile de ce dernier.

La convention entrera en vigueur demain matin, vendredi.

Chambre des Députés

Séance du jeudi 22 novembre (Matin)

Le budget à la Chambre

Les « bonnes » séances du matin au Palais-Bourbon ont repris aujourd'hui, jeudi, dans les conditions traditionnelles, avec sept membres présents au début, et une quarantaine à la fin ; et dire qu'il en sera ainsi jusqu'au jour où le budget sera tant bien que mal bouclé... et bâclé, avec trois ou quatre mois de retard !

Conformément à une décision antérieure, la discussion générale étant ajournée à l'examen de la loi de finances, la séance a été consacrée au budget de l'agriculture.

Les considérations générales les plus diverses ont été échangées, sans résultat comme toujours.

On a consciencieusement entendu M. Gabriel Baron dénoncer les méfaits de la sécheresse, réclamer le développement des canaux d'irrigation, et demander, pour combattre la crise des vins, l'impitoyable répression de la fraude.

Quand viendra, à propos de cette dernière question, l'interpellation sur la disgrâce fameuse de M. Saint-Aubin, aujourd'hui président de Chambre à la Cour d'appel de Paris, il entend exiger qu'aucune influence, si considérable soit-elle, ne puisse en aucun cas arrêter les poursuites contre les fraudeurs.

M. Plissonnier a critiqué les économies réalisées par certains services, les dépenses engagées par d'autres, la suppression de la Galerie des Machines, les tarifs de transport, la paresse du Sénat qui ne vote pas la loi sur les coopératives agricoles, etc.

Un débat qui reste présentement sans sanction s'est établi entre MM. Dussaussoy, Mougeot, Ruau, du Périer de Larsan, Dulau, Farjon, au sujet de la « pêche » à l'alouette, par les uns déclarée funeste et par les autres indispensable à l'agriculture ; on en reparlera.

Observations de M. Oloux, sur les défauts de la loi de 1874 sur les haras, qui vise spécialement, il est vrai, la production du cheval de guerre, mais qu'on a tort d'appliquer comme si elle se désintéressait absolument de celle du cheval de trait.

M. Devèze voudrait voir créer, au ministère de l'Agriculture, un « foyer d'études », où l'on s'occuperait du châtaignier, de sa culture, de ses maladies, et, naturellement, réclame l'admission de la châtaigne dans l'alimentation des soldats et des prisonniers.

Aux Syndicats agricoles, M. de Gailhard-Bancel a rendu un juste hommage pour les services qu'ils ont déjà rendus, en dépit de toutes les difficultés, au point de vue de la vente des produits généraux ; il a, non moins justement, loué les initiatives individuelles qui s'exercent si utilement pour la fondation de ces Syndicats et le développement des assurances mutuelles agricoles.

A tout le monde, le ministre, M. Ruau, a prodigué les promesses les plus flatteuses : reste à savoir ce qui en sortira dans la réalité.

Toutefois, dans sa réponse à M. de Gailhard-Bancel au sujet des Syndicats agricoles dont il lui a bien fallu, ne pouvant faire autrement, reconnaître les immenses services, le ministre a cru devoir déclarer ne pouvoir admettre que ces Syndicats deviennent « le centre d'une agitation confessionnelle ». Sans doute entend-il, comme son chef Clemenceau pour les Sociétés de secours mutuels, interdire aux agriculteurs syndiqués d'affirmer leur foi chrétienne en assistant à la messe ou en prenant part à des pèlerinages.

Le débat continuera demain matin, la Chambre poursuivant ce soir la discussion sur la construction des cuirassés.

Séance du jeudi 22 novembre (Soir)

MM. les parlementaires élèvent leur casuel de 9 000 à 15 000 francs

M. Baudon dépose, au nom de la Commission de comptabilité, une proposition tendant à élever de 9 000 à 15 000 francs, à partir du 1er janvier 1907, le chiffre de l'indemnité annuelle allouée aux députés et sénateurs.

Il paraît, à en croire l'exposé des motifs de cette proposition, que la dignité des membres de la Chambre et du Sénat et l'intérêt de la démocratie exigeant impérieusement l'adoption immédiate de cette proposition. Parbleu !

L'urgence est déclarée sans le moindre débat et la discussion immédiate ordonnée.

Cette discussion consiste... dans le silence unanime, et la proposition est adoptée à mains levées ; une jolie étrenne pour le 1er janvier prochain ! elle représente en chiffres ronds une charge nouvelle de 5 millions que payeront les contribuables.

Les retraites ouvrières peuvent attendre ; il n'y a encore que 5 millions de déficit au budget de 1907.

Les constructions navales

Tout joyeux de cette belle entrée en séance, les trois quarts des 250 députés présents s'empressent de quitter leurs banquettes pour aller se congratuler dans les salons du Palais Bourbon du brio avec lequel ils viennent de jouer au bon « populo » un si bon tour.

C'est donc devant une salle vide que M. Le Bail, parlant dans la question des constructions navales, ouverte lundi, se prononce pour la construction des six cuirassés prévus à la loi de finances de 1906.

Il fait allusion à un article de l'amiral Fournier qui a été lu à la tribune.

M. Thomson, ministre de la Marine. — L'amiral Fournier, dans une lettre qu'il a adressée au ministre, déclare que cet article est un faux. (Mouvements.)

M. Le Bail dit qu'il nous est indispensable d'avoir des navires de haut bord pour la défense de notre empire colonial, les submersibles et sous-marins devant rester affectés à la défense des côtes.

Au fur et à mesure que ces derniers recevront des dimensions plus considérables, leur entretien coûtera davantage, et on peut prévoir l'époque prochaine où, pour quatre d'entre eux, cette dépense d'entretien sera supérieure à celle d'un cuirassé.

Au point de vue militaire, les flottilles sont absolument incapables de barrer la route à une escadre.

L'orateur rappelle, après l'amiral Bienaimé, le rôle glorieux rempli en 1870-71, au point de vue de la défense, par la flotte française.

Cette constatation chiffonne fort M. Pelletan.

M. Pelletan. — La flotte n'a pas même su défendre l'entrée de la Gironde ! (Murmures et protestations sur de nombreux bancs.)

M. Le Bail constate, par comparaison avec les flottes anglaise et allemande, notre infériorité au point de vue tant du nombre des cuirassés que de l'ancienneté de construction.

Les six bâtiments de cette catégorie dont la construction est aujourd'hui en cause sont appelés simplement à remplacer un pareil nombre d'autres qui vont cesser d'être en service.

En Angleterre et en Allemagne, en dehors des bâtiments de remplacement mis de même en chantier, on en construit chaque année un certain nombre destinés à l'augmentation régulière de la flotte.

Et pendant qu'en France notre budget de constructions navales représente une moyenne de 111 millions, en Allemagne il s'élève présentement à 146 millions, pour passer à 163 millions en 1907, à 169 en 1908, à 185 en 1909.

Nous ne devons pas rester en arrière.

Ce n'est qu'en nous rendant forts, en assurant puissamment la défense nationale, que nous affermirons la paix.

M. Pelletan. — Il ne s'agit pas de comparer la puissance relative des escadres ou des flottilles, mais de savoir si nous allons mettre en chantier, dans la même année, six cuirassés, quitte à abandonner la construction de toute autre espèce de bâtiments.

S'y décider, ce serait engager toute la législature, lui enlever toute liberté d'action.

C'est un précédent dangereux pour le Parlement.

En outre, plus on met de bâtiments en chantier en même temps, plus la construction est lente : c'est une vérité de M. de la Palisse. (Mouvements divers.)

M. Thomson, ministre de la Marine. — C'est absolument inexact. (Très bien ! sur divers bancs.)

M. Pelletan. — C'est l'évidence même, au contraire.

Un seul navire prêt à combattre vaut mieux, au jour de la bataille, que dix qui sont en chantier. (Très bien ! à l'extrême-gauche.)

Et puis, ne vaut-il pas mieux échelonner un certain temps les constructions, pour faire profiter les dernières des progrès réalisés pendant qu'on s'occupe des premières ?

Le système de construction simultanée n'a que des inconvénients, aussi bien au point de vue purement maritime que de l'intérêt du Trésor, contre lequel l'orateur insinue que les établissements d'industrie privée sont toujours prêts à se concerter.

L'amiral Bienaimé interrompt.

M. Pelletan proteste qu'il ne veut pas faire de questions personnelles, mais seulement protester contre un système qui consiste à faire des établissements en question des annexes des arsenaux de l'État, annexes plus puissantes que les arsenaux eux-mêmes, et cela au profit des Sociétés financières.

Pense-t-on que les ressources du pays suffiront à exécuter cette longue série de commandes de cuirassés dont parle l'amiral Bienaimé, et ne peut-on pas escompter, pour une échéance plus ou moins éloignée, la réalisation de la conception de M. d'Estournelles, escomptant l'accord commun pour la réduction des armements. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Il faut conserver des forces militaires suffisantes, mais des forces militaires de défense, non d'agression. (Appl. aux mêmes bancs.)

C'est à quoi répondent les submersibles, les sous-marins, les torpilleurs, qui constituent nos défenses mobiles du continent et des colonies.

La grande bataille navale des escadres intéresse les amiraux, c'est la beauté du métier, les défenses mobiles intéressent toutes les populations et elles sauront les imposer. (Exclamations.)

M. Chaumet rappelle les 11 submersibles dont M. Pelletan a arrêté la construction et l'amiral Bienaimé la flétrissure infligée à l'ex-ministre par la Commission de la marine.

M. Pelletan, abasourdi, riposte néanmoins qu'il ne s'émeut pas de ces piqûres, et qu'il se refuse à transformer en question personnelle une discussion d'intérêt général.

On devine les rires ironiques que soulève cette reculade.

Le ministre, M. Thomson, fait remarquer de son côté que le programme actuel est l'œuvre du Conseil supérieur de la marine, sanctionnée par le Parlement, et que, quant aux torpilleurs, leur nombre étant présentement très suffisant, l'argent qu'on consacrerait à l'augmenter serait simplement gaspillé.

M. Pelletan proteste contre cette assertion, et accuse le ministre de délaisser la défense nationale.

M. André Dubois (Seine). — Il faut toujours construire des torpilleurs parce qu'un torpilleur, quand il est vieux, n'existe plus. (Rires.)

M. Pelletan. — Les constructions qu'on nous demande de ratifier entraînent une augmentation de 50 millions du budget de la marine au détriment de l'exécution des réformes sociales promises.

La Chambre ne doit pas laisser toucher à ce trésor sacré. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Réponse du ministre

M. Thomson. — Ma réponse à l'interpellation serait très brève si je m'en tenais à la question de fait, à savoir le vote d'une disposition législative préservant très nettement l'exécution d'un programme naval très précis.

L'unification des radicaux-socialistes

Les radicaux-socialistes se sont unifiés eux aussi. Ils se répartissaient précédemment entre deux groupes : aujourd'hui ils n'en forment plus qu'un seul, un groupe de 173 membres, paraît-il.

Ce nouveau groupe unifié tint hier sa première séance. Et tout de suite on s'y querella.

Les divisions qui règnent entre radicaux-socialistes s'étaient déjà publiquement affirmées mardi, vers la fin du débat sur l'application de la loi du repos hebdomadaire. M. Manjan s'était, aux applaudissements de la plupart de ses amis politiques, séparé des socialistes en déclarant hautement qu'il ne saurait admettre l'intangibilité permanente de cette déplorable loi. Et tout de suite M. Pelletan, éternel partisan d'une étroite alliance avec les collectivistes, avait protesté contre les paroles de M. Manjan.

Or hier, le groupe radical-socialiste unifié, mais non uni, commença par confier à M. Manjan le soin de présider sa séance. Puis des propos, qui bientôt devinrent acrimonieux, s'échangèrent au sujet des incidents de la veille. M. César Trouin demanda à ses collègues de blâmer l'attitude de M. Pelletan. M. Puech et plusieurs autres encore montrèrent que la proposition de M. Trouin n'avait rien qui leur déplût. Quant à M. Pelletan, il n'était pas là ; et M. Bepmale fut à peu près seul à défendre cet absent si chargé de torts.

Mais M. Manjan ne voulut pas abuser de la force que lui donnait l'approbation de la plupart de ses collègues. Il prêcha la concorde, l'oubli des malentendus. Et pour conclure, il demanda et obtint le vote d'un apaisant ordre du jour pur et simple.

Même M. Manjan parvint à retenir M. Dumont (de la Drôme), qui voulait se retirer d'un groupe devenu foyer d'intrigues et pétaudière. Les 173 n'eussent plus été ainsi que 172. M. Manjan fut assez heureux pour conjurer cette catastrophe.

LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE

Le Congrès organisé par la Fédération républicaine s'est ouvert ce matin dans la salle de la Société de géographie, sous la présidence de M. Thierry.

Almanach du « Pèlerin » pour 1907

L'unité, 0 fr. 50 ; port, 0 fr. 20 ; 18 exemplaires, 6 francs ; 86 exemplaires, 25 francs ; 180 exemplaires, 50 francs ; 360 exemplaires, 100 francs ; 900 exemplaires, 250 francs ; port en sus.

« Mon Almanach » pour 1907

Prix : 0 fr. 15 l'exemplaire ; port : 0 fr. 10.

Remises par quantité : Pour 0 fr. 90, on en reçoit 7 ; pour 1 fr. 80, on en reçoit 15 ; pour 7 fr. 50, on en reçoit 70 ; pour 15 francs, on en reçoit 150.

(*Port en sus*)

PARIS, 5, RUE BAYARD

MIETTES

L'Église est apte, par sa nature, à acquérir et à s'assurer les éléments extérieurs dont sa mission lui crée le besoin.

Par exemple, au milieu de ces habitations et de ces possessions dont l'agglomération et le territoire forment une paroisse, il est une maison bâtie par des mains chrétiennes et qui s'appelle la maison de Dieu, une modeste demeure qui est celle de son ministre, quelques parcelles de terre légitimement acquises qui sont affectées au service du temple et à l'entretien du prêtre. Tout cela est temporel, matériel. Néanmoins, dans le vocabulaire et d'après les lois de tous les peuples, soit païens, soit chrétiens, usurper ce temporel, le détourner de sa fin sacrée et, sans l'assentiment de la religion, le rendre à des usages séculiers, c'est une profanation et un sacrilège, en même temps qu'un larcin.

Cardinal Pie.

(*Mandement pour le Carême de 1860.*)

Nos amis défunts

A Paris, Mme Louis Daumas, 86 ans, mère de M. le curé de Verrières-le-Buisson (Seine-et-Oise). — Au château des Bardes (Cher), Mme Vve Charles Métairie, 74 ans. — A Paris, Mme Anastasie de Morel, en religion Sœur Thérèse, Fille de la Charité de Saint-Vincent de Paul, 79 ans, dont 57 de vie religieuse. — Mme Amédée Lajard, à Marseille, veuve d'un officier aux zouaves pontificaux. — Mme Vve Edouard Thiloy, née Lecoutre, 90 ans, à Saint-Omer.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT

(300 jours d'indulgence)

La mystique et les modernes

La *science* a voulu, de nos jours, pénétrer dans le sanctuaire mystérieux de la mystique ; elle nous a rapporté de son enquête les conceptions *les plus grotesques et les explications les plus bizarres.*

Les théologiens catholiques, de leur côté, se sont mis à l'étude de cette théologie pratique de Dieu. Comme sur beaucoup d'autres points, les résultats de leurs recherches sont loin d'aboutir aux mêmes conclusions.

Pour bien saisir les divergences et les points faibles de tant d'opinions diverses, il importait avant tout de donner une notion très nette de la mystique, une notion puisée aux meilleures sources de la Tradition et des grands mystiques. L'étude que publia la *Revue Augustinienne* (1) sur ce sujet intéressera vivement tous ceux qui s'occupent de ces questions. Elle est à la fois tout actuelle et inspirée de la doctrine la plus sûre.

On lira avec un égal intérêt et un très grand profit les citations qui accompagnent cette étude. Ce sont des extraits d'articles récents ou déjà anciens se rapportant à la question précise de la définition de la mystique. Les rapprochements ne manquent pas de piquant.

(1) 15 novembre 1906, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. Sur demande un numéro est envoyé gratuitement à titre de spécimen.

Informations du soir

L'ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE BORDEAUX

Bordeaux, 22 novembre. — Le cardinal Lecot n'a reçu jusqu'à présent aucun avis de Rome, relativement à son association diocésaine. (*Havas.*)

PERQUISITION

Tours, 22 novembre. — A la suite d'une enquête ouverte pour infraction à la loi de 1901, le Parquet de Tours a perquisitionné à Saint-Symphorien au couvent des Capucins.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

L'INDEMNITÉ DES DÉPUTÉS

Grande liesse parmi nos honorables, on ne rencontre que figures épanouies. Pensez donc, 15 000 francs d'indemnité au lieu de 9 000 ! C'est un supplément appréciable. Mais que diront les contribuables ? Il est vrai qu'on ne les consulte jamais.

RAPPEL PRÉCIPITÉ DE MARINS

De notre correspondant de Lorient :

Le contingent d'apprentis fusiliers sortant du dernier cours est rappelé d'office.

Une équipe de cyclistes est chargée de faire rentrer ce soir les fusiliers habitant Lorient et les environs.

Ils seront dirigés à 5 heures demain matin sur Toulon.

Ceux qui résident dans d'autres localités sont rappelés par dépêche. Ils devront être rendus à Lorient samedi.

Les quartiers-maîtres sortant de l'école de tir qui devaient partir ce soir en permission seront dirigés demain matin sur Toulon.

L'ACCIDENT DU GÉNÉRAL DUBOIS

Le général Dubois, commandant la place de Paris, ancien secrétaire général de la présidence, a été victime, ce matin, d'un assez grave accident.

Le général, qui était allé faire une promenade à cheval, a été désarçonné, au moment où il passait, à 10 heures, cours la Reine et, dans sa chute, s'est fracturé la jambe.

Relevé aussitôt par les témoins de l'accident, le général a été reconduit en voiture à son domicile, boulevard de La Tour-Maubourg.

PALAIS DE JUSTICE

LA BAGARRE DE LONGCHAMP

Aujourd'hui comparaissent devant la 8e Chambre correctionnelle 18 des manifestants arrêtés le 14 octobre dernier, lors de l'échauffourée des courses de Longchamp.

On se souvient que la foule surexcitée par un départ mal donné par le starter, avait démoli les tribunes et incendié les baraques du pari mutuel.

Les inculpés, à l'exception de deux, l'Allemand Muller et Robanday, ne sont que des comparses. Les auteurs principaux étaient partis avant l'arrivée de la police.

Les prévenus sont poursuivis pour injures aux agents, démolition de mobilier, vol et escroquerie.

Certains d'entre eux s'étaient, en effet, emparés de tickets du pari mutuel dans l'intention de se les faire rembourser.

Muller et Robanday, au moment de leur arrestation, ont été trouvés porteurs d'une centaine de tickets.

UN ABORDAGE EN RADE DE CHERBOURG

Notre correspondant de Cherbourg nous télégraphie :

Je reviens à l'instant de visiter l'*Orinoco* et le *Kaiser-Wilhelm-der-Grosse.*

Les agents des Compagnies allemande et anglaise viennent d'arriver à bord de leurs navires respectifs et procèdent à une enquête.

Il n'y a que trois marins disparus à bord de l'*Orinoco* et non cinq, ainsi qu'on l'avait cru.

Des navires explorent la rade en ce moment pour retrouver leurs cadavres.

MORT DE M. PAUL DUPONT

M. Paul Dupont, l'imprimeur parisien bien connu, est mort subitement aujourd'hui dans son bureau, 112, rue Mont[illegible] 55 ans.